



**Ordonnance rendue aux termes de l'article 69 de la
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

N° de dossier : LTB-L-003415-26

Dans l'affaire du 345, AVENUE RICHELIEU, APP. 3
logement : VANIER (ONTARIO) K1L 6J7

Entre : MAPZ REALTY INC. Locateur

et

RHEAL BRADY Locataire

Mapz Realty Inc. (« locateur ») a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance de résiliation de la location et d'expulsion de Rheal Brady (« locataire ») au motif que :

- le locateur veut reprendre possession du logement locatif dans le but de l'affecter à un usage autre que celui de local d'habitation.

Le locateur réclame de plus une indemnité pour chaque jour d'utilisation du logement à compter de la date de résiliation.

Le locateur, représenté par Daniel Moak, ainsi que le locataire, représenté par Éric Cabana, ont entrepris un processus de médiation avec Cheryl Lavoie, agente de règlement des différends. Les parties sont parvenues à régler toutes les questions en litige découlant de la requête, et ce, pour la période allant jusqu'à la date de l'audience.

Les parties à l'audience ont consenti à l'ordonnance qui suit.

Avec le consentement des parties, la Commission ordonne ce qui suit :

1. La requête est abandonnée.
2. Le locataire doit rendre au locateur un montant de 2 899,71 \$, versé comme dédommagement par le locateur au locataire. Le remboursement doit s'effectuer conformément au calendrier suivant :
 - a) 500,00 \$, au plus tard le 2^e jour de chaque mois pour les 5 prochains mois, du 2 juillet 2026 au 2 novembre 2026 inclusivement;
 - b) 399,71 \$ au plus tard le 2 décembre 2026.
3. Si le locataire omet de se conformer aux conditions figurant aux paragraphes 2 ou 3 de la présente ordonnance, le montant intégral deviendra exigible à compter de la date du versement manqué.

Le 24 juin 2026

Date de l'ordonnance

Cheryl Lavoie

Agente des audiences, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) M7A 2G6

Pour toute question au sujet de la présente ordonnance, composer le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-3234.